



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ D'ASSURANCE DE LA VILLE
DE VINCENNES - LOTS 4 ET 5 - PROTECTION
JURIDIQUE GÉNÉRALE ET PROTECTION
PÉNALE DES AGENTS ET DES ÉLUS -
CONCLUS AVEC SMACL ASSURANCES**

**DÉCISION N° DM-24-406
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2024**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2123-35 ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code des assurances ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté de délégation de fonction n° A-22-177 du 19 avril 2022 consenti à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire,

VU l'avis d'appel à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et diffusé sur le profil acheteur de la Ville le 14 août 2024, portant sur la souscription de contrats d'assurances selon une procédure formalisée, faisant l'objet de six lots,

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 26 novembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été déposée dans le délai de remise des offres s'agissant des lots n° 4 et 5 (protection juridique générale – protection juridique pénale des agents et des élus),

CONSIDÉRANT notamment que la souscription du contrat correspondant au lot n° 5 est obligatoire ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du caractère infructueux de la procédure portant sur ces deux lots, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de souscrire des marchés négociés,

CONSIDÉRANT les offres de la société SMACL ASSURANCES,

D É C I D E

DE SIGNER le marché d'assurance pour la ville de Vincennes – lot 4 « protection juridique générale » avec SMACL ASSURANCES sise 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9, représentée par Madame Géraldine LARGEAU, agissant en qualité de souscripteur.

Le montant net de la cotisation annuelle s'élève à 6876 € HT, soit 7797, 38 € TTC. La cotisation est révisable au 1^{er} janvier (indice FFB).

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

DE SIGNER le marché d'assurance pour la ville de Vincennes – lot 5 « protection juridique pénale des agents et des élus » avec SMACL ASSURANCES sise 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9, représentée par Madame Géraldine LARGEAU, agissant en qualité de souscripteur.

Le montant net de la cotisation annuelle s'élève à 1765 € HT, soit 1978, 96 € TTC.
La cotisation est révisable au 1^{er} janvier (indice FFB).

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

DE FAIRE FACE à ces dépenses au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN